

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Benoit Fugère, Directeur général par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 24^e jour du mois de mai 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0030


NATURE ET EFFETS :

Régulariser la superficie d'un lot de 3 300,8 mètres carrés et d'une profondeur de 49,72 mètres, au lieu d'une superficie d'au moins 4 000 mètres carrés et d'une profondeur d'au moins 60 mètres, tel que prescrit au règlement.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : chemin de Bellevue, lot 4 125 412.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 2^e jour de mai 2019



Benoit Fugère
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim